



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 106918

## Texte de la question

M. Luc Chatel attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur le dernier bilan de l'UNEDIC. En effet, selon ce bilan, 54 % des chômeurs ayant bénéficié d'un accompagnement par des sociétés privées ont retrouvé un emploi dans les six premiers mois qui ont suivi, dont 41 % en CDI. Sur l'ensemble des demandeurs d'emploi dont l'évaluation a montré qu'ils étaient fortement exposés au risque de chômage de longue durée, 7 000 ont été orientés vers des opérateurs privés comme Adecco, Altédia ou encore BPI sur sept sites expérimentaux. Dans le cadre de ce suivi, l'accompagnement dans la recherche d'emploi est renforcé pendant la recherche d'emploi et dans les mois suivants le retour à l'emploi. Les prestataires privés sont rémunérés au résultat et le coût de cette méthode est situé dans une fourchette allant de 3 600 à 6 000 euros par chômeurs. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à cette méthode expérimentale, d'une part, et de savoir s'il compte la développer rapidement, d'autre part.

## Données clés

**Auteur :** [M. Luc Chatel](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106918

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi, cohésion sociale et logement

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 octobre 2006, page 10753